

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEL.2019.04.10-004 - Cimetière communal – Rétrocession d'une concession

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 22
- Nombre de procurations : 7
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2019

**PREFECTURE  
DE .GIRONDE**  
**15 AVR. 2019**  
**Bureau du Courrier**

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne		X	FLOIRAC Nicole
MAUREL Daniel		X	KRATA Rajaa
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine		X	de FRANÇOIS Béatrice
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	VALLEJO Annie

**DEL.2019.04.10-004 - Cimetière communal – Rétrocession d'une concession.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel SEINTIGNAN

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme / patrimoine / travaux / bâtiments en date du 20 mars 2019 ;
- Considérant le courrier en date du 15 janvier 2019 par lequel les conjoints LAFFARGUE/ROYAU ont adressé à la Ville une demande de rétrocession en faveur de la ville de la concession n° T201 du carré n° 8 du cimetière communal ;
- Considérant l'absence de toute inhumation sur cette concession ;

Par courrier en date du 15 janvier 2019, la Ville a été saisie d'une demande de rétrocession à la ville d'une concession trentenaire dans le cimetière communal. Cet emplacement a été acquis par Mesdames LAFFARGUE et ROYAU le 30/10/2009 pour un prix de 458 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

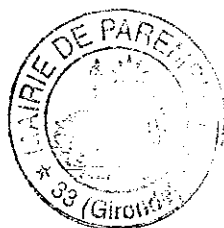
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel SEINTIGNAN

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- ✚ **Accepte** la rétrocession en faveur de la Ville de Parempuyre de la concession n° T201 du carré n° 8 du cimetière communal.
- ✚ **Arrête** le montant du remboursement à la somme de 211,56 € qui sera imputé sur l'article 678.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



*B. François*

Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 10 avril 2019  
Le Maire  
Béatrice de FRANÇOIS

PREFECTURE  
DE GIRONDE  
15 AVR. 2019  
Bureau du Courrier